



Surendettement et fin de moratoire

Par **vick**, le **23/01/2014 à 13:32**

Bonjour

Mon compagnon a eu un soucis il a donc fait un dossier de surendettement. Le moratoire vient de se terminer, il doit rembourser les sommes à hauteur de 300 euros par mois. Mais la commission n'a pas tenu compte du fait que sa situation a changé. Il n'est plus célibataire mais en couple "je ne travaille pas pour le moment" Je me suis trouvée en situation de surendettement et je suis passée devant le tribunal afin de faire le point avec le juge, lui non la décision a été prise sans savoir les changements dans sa vie !! Que puis-je faire ??? Peut-on faire appel au tribunal ?? Avec 300 euros de moins je crains de replonger dans les dettes. Merci de bien vouloir m'aider !!
Je ne sais plus quoi faire !

Par **louison123**, le **23/01/2014 à 15:17**

Votre message n'est pas clair, si je comprends votre compagnon a un dossier de surendettement à son nom et vous êtes également en surendettement et vous passez au tribunal (avez-vous déposé un dossier de surendettement ?). Le moratoire pour le dossier de votre compagnon est expiré... Si la situation de votre compagnon a changé, il faut qu'il redépose un dossier en expliquant le changement de situation.

Par **vick**, le **23/01/2014 à 15:33**

Bonjour Louison ! Désolée si je n'ai pas été claire. En fait, moi c'est passé c'était en 2008 et j'ai eu un effacement de la dette. Le soucis vient du dossier de mon compagnon. Oui le moratoire pour lui est terminé depuis un mois. À l'époque où il a fait ce dossier il était célibataire, sa situation a changé puisque nous sommes en couple et moi sans emploi ! J'espère avoir plus clair. Doit-on redéposer un dossier ?? Je suis perdue, merci de m'aider !

Par **louison123**, le **23/01/2014 à 15:45**

Si sa situation a changé, il faut redéposer un dossier.

Par **vick**, le **23/01/2014** à **17:30**

D'accord merci beaucoup Louison.
Bonne soirée